

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 042-214201865-20250129-DEL_2025_001-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 31	Séance du 29 janvier 2025 à 19h00 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.
Délibération : N° DEL_2025_001 OBJET : SUBVENTION MAYOTTE	Date de convocation : Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE Étaient absents M. Jean-Pierre GRANATA, Mme Nadia MEBARKI Ont donné pouvoir Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Djemila BOUAOUD (pouvoir à Katy BORREGO) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Séverine REYNAUD) Cendrine BARLET (pouvoir à Fanny LASSABLIERE) Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu l'article L1115-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que, dans la mesure où elles respectent les engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales sont libres de « mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire »

Contenu :

Le 14 décembre 2024, un épisode de cyclone tropical intense nommé «Chido » a violemment frappé Mayotte avec des vents à plus de 200km/h, provoquant la mort d'au moins 39 personnes et fait plus de 5 000 blessés.

Une journée de deuil national s'est tenue lundi 23 décembre 2024, marquée par une minute de silence à 11h en hommage aux victimes du cyclone.

A Rive-de-Gier, ce moment de communion nationale s'est tenu devant l'hôtel de ville avec beaucoup d'émotions, en présence d'une famille Ripagérienne originaire de ce département ultra-marin.

Les collectivités territoriales pouvant agir en mobilisant des aides d'urgence, la commune de Rive-de-Gier, fidèle à sa tradition de solidarité, décide de se joindre au mouvement d'accompagnement de nos compatriotes mahorais si durement touchés par cette catastrophe naturelle.

Comme l'a proposé M le Maire, les élus Ripagériens sont invités à décider d'une aide financière lors de la première séance de l'année 2025.

Cette aide sera versée au fonds de concours spécifique existant au sein de l'association des Maires de France (AMF): " Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles" (référencé sous 1-2-00498).

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir Mayotte par l'attribution d'un don exceptionnel d'urgence d'un montant de 3 000 euros.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**